

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MARS 2017

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. DULUC, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : Mme LE LAGARDEC par M. BERNADET,
M. DUSSOULIER par M. PONCHATEAU,
M. ARDURAT par Mme LAGARDE,
Mme PEDEBIBEN par Mme ZAÏRI-AMARAL.

Secrétaire de séance : M. MONIER.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 février 2017.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Dossiers instruits par la CDC du Sud Gironde au mois de février :

- Vente d'un terrain, 701 m², 2 Hameau du Grand Chemin, appartenant à la Société Girondine de Lotissement, au prix de 51.000€,
- Vente d'un terrain, 817 m², 6 Hameau du Grand Chemin, appartenant à la Société Girondine de Lotissement, au prix de 54.000€,
- Vente de bâti sur terrain, 1ha 7a 6ca, 106 bis Route de Gascogne, appartenant à Mmes CHASSERIAUD, au prix de 350.000€,
- Vente d'un terrain, 1.405 m², au lieu-dit « Bazas », appartenant à Mme KLODZINSKI, au prix de 5.500€,

La CDC du Sud Gironde a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2016/2017, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de février :

- Mme DUPA Isabelle = 04H00
- M. DUCOS Mickaël = 03H45

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

M. BALANS informe le Conseil qu'Olivia RICHARD, actuellement sous Contrat Unique d'Insertion, a effectué un stage durant les vacances scolaires de février pour le BAFA (1^{ère} partie). Elle devra suivre un autre stage de trois semaines pendant les vacances d'été pour valider son diplôme. Son dossier sera appuyé auprès du CVLV (qui a déjà enregistré de nombreuses demandes).

M. BALANS informe le Conseil que le stage de formation aux premiers secours a eu lieu le 22 février, dans les locaux du SISS à Langon. Six agents ont suivi cette formation.

M. BERNADET informe le Conseil qu'après sélection des CV reçus en Mairie, trois personnes ont été reçues en prévision du remplacement de l'agent des services techniques qui part à la retraite le 31 mars 2017.

M. Ludovic GAUDET a été retenu et embauchera le 03 avril 2017, sous contrat à durée déterminée de trois mois, à l'issue duquel il pourra être stagiairisé, puis titularisé.

DÉSIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU CCAS :

Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner deux nouveaux membres du CCAS afin de remplacer M. MEUNIE Jean-Christophe qui est désormais Conseiller Municipal et Mme RICHARD Sylvie qui a donné sa démission.

Le Conseil désigne : - M. BANOS Pierre
- M. COLSON Michel

nouveaux membres du CCAS, dans la catégorie des personnes extérieures au Conseil.

PROJET CARREFOUR :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le dossier de la future surface commerciale sera présenté à la Commission Financière du Groupe Carrefour le 16 mars 2017.

AMÉNAGEMENT DU BOURG :

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de cahier des charges concernant la consultation des cabinets d'études (ABAC, AZIMUT et M. PRADAL).

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indice terminal de l'échelle indiciaire est l'indice brut 1022 (correspondant à l'indice majoré 826) tel que figurant à l'annexe 1 barème A du décret.

En référence à l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions de maire et de président...sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier la délibération du 07/04/2014 concernant l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes.

Le Conseil décide de modifier la délibération du 07/04/2014, en fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} janvier 2017.

RÉUNION PLUI :

L'ensemble du Conseil Municipal est invité à la réunion du mardi 28 mars 2017, à 18H30, salle Nougaro à Langon, concernant le séminaire de lancement pour l'élaboration du PLUI : présentation du bureau d'études retenu, nouveau contexte réglementaire et législatif, méthode proposée, possibilité d'exprimer les atouts, faiblesses et vision du territoire à l'horizon 2030.

DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI) :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les CNI ne seront plus traitées en Mairie à partir du 10/03/2017. En effet, à partir du 15/03/2017, les demandes seront déposées dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR) : Langon, Bazas, Cadillac, La Réole, Sauveterre de Guyenne et Saint-Symphorien.

S.I.S.S. :

Mme BANOS et M. BERNADET donnent le compte rendu de la réunion du 06/03/2017 :

- résultats comptables de l'année 2016
- achat d'un bus pour les transports spéciaux (excursions ...)
- subvention possible de 70.000€ par le Conseil Départemental, représentant 50% d'investissement pour l'achat de 2 ou 3 bus suivant marché
- participation 2017 pour la Commune de Saint-Maixant = 15.673,44€

OFFICE DE TOURISME SAUTERNES GRAVES LANDES GIRONDINES :

M. MONIER donne le compte rendu de la « Rencontre de Quartier » du 15/02/2017 à laquelle la Commune de Saint-Maixant était bien représentée : Mme GAURY, MM. ARDURAT ET VIGNES :

- nouveaux modes de fonctionnement : présentation des acteurs
- nouveaux projets : fusion des offices de tourisme et des bureaux d'information touristique, projet de maison du vin, proposition de nouveaux circuits, réfection de l'office de tourisme de Saint-Macaire
- nouvelle politique de communication
- présentation de l'intérêt qu'apportent les 8 communes de l'ancienne CDC des Coteaux Macariens en matière de patrimoine

COMMISSION CANTINE :

Monsieur le Maire informe le Conseil sur l'état des impayés du restaurant scolaire :

- au 07/03/2017, 80 familles ont des retards de paiement sur les factures de décembre et janvier
- la facture de décembre était à régler au plus tard le 09/02/17 et celle de janvier au 01/03/2017

Après délibération, le Conseil décide d'exclure définitivement du restaurant scolaire les enfants dont la facture de décembre n'est pas réglée. Cela représente une dizaine de familles.

La notification sera faite par courrier recommandé avec avis de réception.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame DEGOUY, Trésorière de Langon, viendra en Mairie le Mercredi 15 Mars 2017, à 9H30, afin de répondre aux questions que la Commission souhaite lui poser au sujet du mode de fonctionnement de la facturation et des règlements.

CHALETS D'URGENCE :

M. BALANS informe le Conseil que :

- le ménage des deux chalets a été fait à fond par le personnel communal durant les vacances scolaires
- deux boîtes aux lettres ont été installées

- l'inventaire a été mis à jour
- le dossier regroupant les conditions de fonctionnement des chalets d'urgence va être envoyé dans les mairies des communes de l'ancienne CDC des Coteaux Macariens ainsi qu'à la MDSI et à la MSA

QUESTIONS DIVERSES :

M. BERNADET informe le Conseil que les murs de la Mairie ont été tagués dans la nuit du 06 au 07 mars. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Langon. Un devis est demandé à une société spécialisée pour le nettoyage des murs.

M. BALANS signale que de l'huile de vidange a été déversée dans le Domaine d'Addie. Les Services de la Police de l'Eau ont été informés.

L'abri bus, proche du rond-point de Malagar, a été cassé.

M. DULUC demande si à terme il faudrait envisager l'installation de caméras de vidéosurveillance, principalement autour des bâtiments.

Aménagement du square Cécile MAGNI : M. BERNADET précise que les travaux devraient reprendre fin mars, notamment pour les plantations.

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PÉTANQUE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu M. RICHARD, Président de l'Association Pétanque Loisir, qui s'étonne des demandes répétées de M. et Mme LESCOUT (de l'ALASM) pour l'utilisation des équipements de pétanque situés Rue du Port : terrain et cabane.

Après délibération, le Conseil décide que :

- le terrain est ouvert à TOUS
- l'Association Pétanque Loisir aura la jouissance de la cabane. Cependant, des associations, telles que l'ALASM ou le Comité d'Animation, pourront exceptionnellement demander l'ouverture de la cabane, si elles organisent une manifestation publique d'intérêt communal. Elles devront formuler une demande préalable auprès de la Mairie qui en informera l'association de pétanque.
- l'ALASM doit rapporter en Mairie la clef de la cabane qu'elle détient

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.